

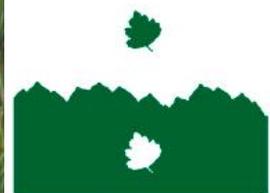


**Les Conservatoires botaniques de France :
rôle et enjeux**

Colloque « Voyage en Botanique »

Besançon – 17 juin 2005

Conservatoires Botaniques Nationaux



FÉDÉRATION

De 1988 à 2004, une mission limitée aux espèces rares et menacées:

- **Connaissance des éléments rares ou menacés de la flore sauvage**, d'une région ou d'un groupe d'espèces donné, et leur localisation ;
- **Conservation par tous les moyens appropriés, notamment par la culture, de ces taxons menacés**, dans le souci de la conservation de leur patrimoine génétique ;
- **Information et éducation** des différents publics concernés par la conservation du patrimoine floristique sauvage. »

(Décret du 12 avril 1988)

Des actions des C.B.N. qui se sont élargies naturellement...

- à la **connaissance globale de la flore et de son évolution**, préalable indispensable à la détermination des enjeux floristiques
- à la **connaissance des habitats**, préalable indispensable à la conservation *in situ* des espèces et cadre de sollicitation d'expertises des nouvelles politiques publiques

Un cadre de mission **élargi** par le décret du 8 juillet 2004

- A la **connaissance de l'ensemble de la flore sauvage et des habitats naturels**
- A la **conservation des éléments rares et menacés des habitats naturels**
- A l'apport d'un **concours technique et scientifique** dans les domaines de compétence des C.B.N.

Des missions qui s'exercent désormais expressément en direction:

- De l'**état** et de ses **établissements publics**
- Des **collectivités territoriales** et de leurs **groupements**

Article R214-1 du code de l'environnement

Peuvent être agréés en tant que conservatoires botaniques nationaux les établissements qui exercent sur un territoire donné les missions suivantes :

- 1. La connaissance de l'état et de l'évolution, appréciés selon des méthodes scientifiques, de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Cette mission comporte la mise à disposition de l'état, de ses établissements publics, des collectivités et de leurs groupements des informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales de protection de la nature.
- 2- L'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.
- 3- La fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels
- 4-L'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Les Conservatoires botaniques nationaux

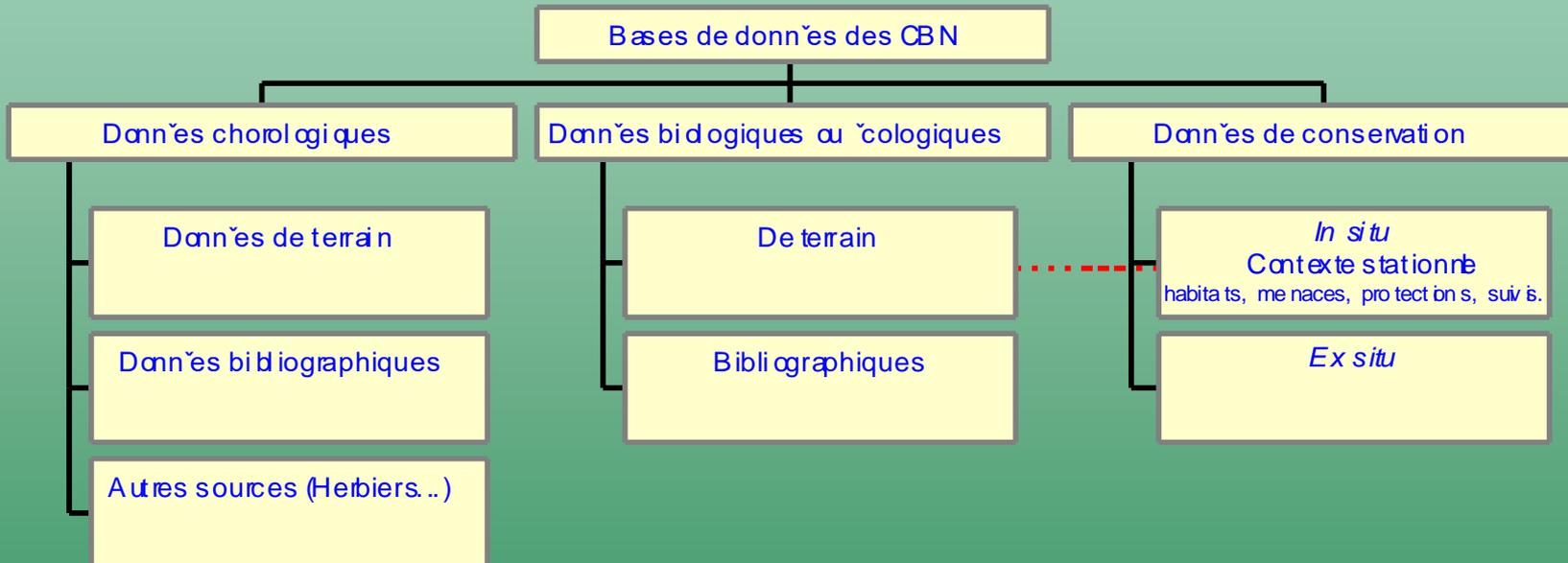
centres de ressources pour la flore

De très nombreuses données...

- **Chorologie des espèces** : plus de 10 millions de données sur la répartition de la flore (dont plus de la moitié sont des données de terrain inédites), qui permettent de connaître l'état et l'évolution de la flore.
- **Biologie et écologie des espèces** : recueil des données indispensables à la conservation *in* et *ex situ* des espèces
- **Suivi de l'état de conservation** des espèces *in* et *ex situ* et de leurs stations

Les données flore dans les C.B.N.

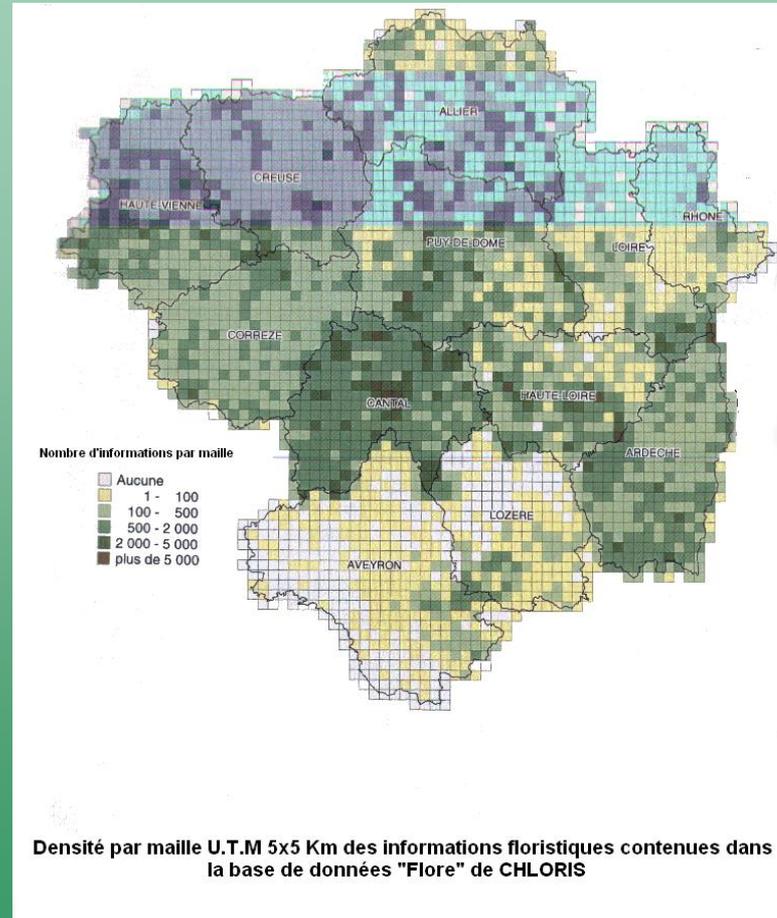
Divers types de données



Des données mobilisées sur le territoire de chaque Conservatoire...

- Pour la **connaissance** de l'état et de l'évolution de la flore
- Pour **l'identification des éléments rares et menacés** de la flore
- Pour la **conservation** des espèces menacées
- En **appui des politiques publiques** :
règlementations, espaces protégés,
aménagement du territoire, évaluation...
- Pour l'**information** et la **sensibilisation**

Exemples d'utilisation des données: préparation d'atlas départementaux ou régionaux de la flore



Répartition des espèces protégées

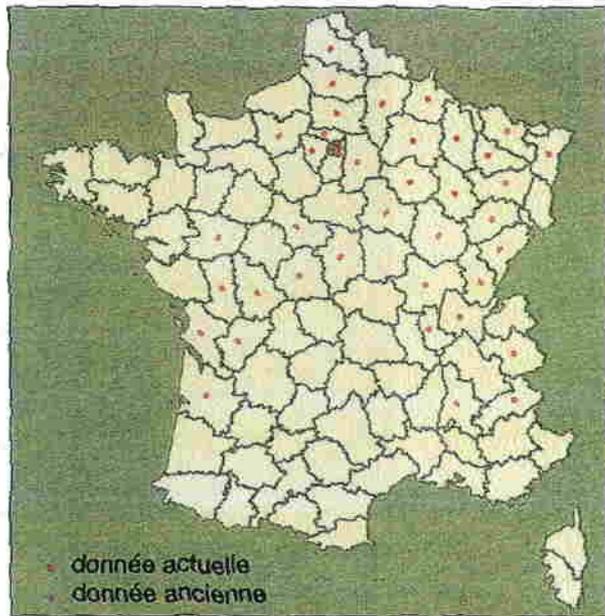


Figure 115. Carte des répartition de *S. supinum* en France.

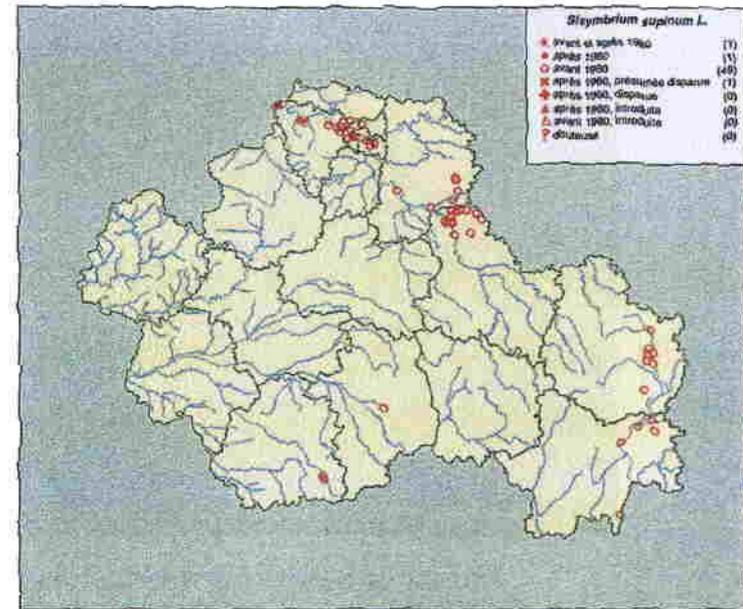
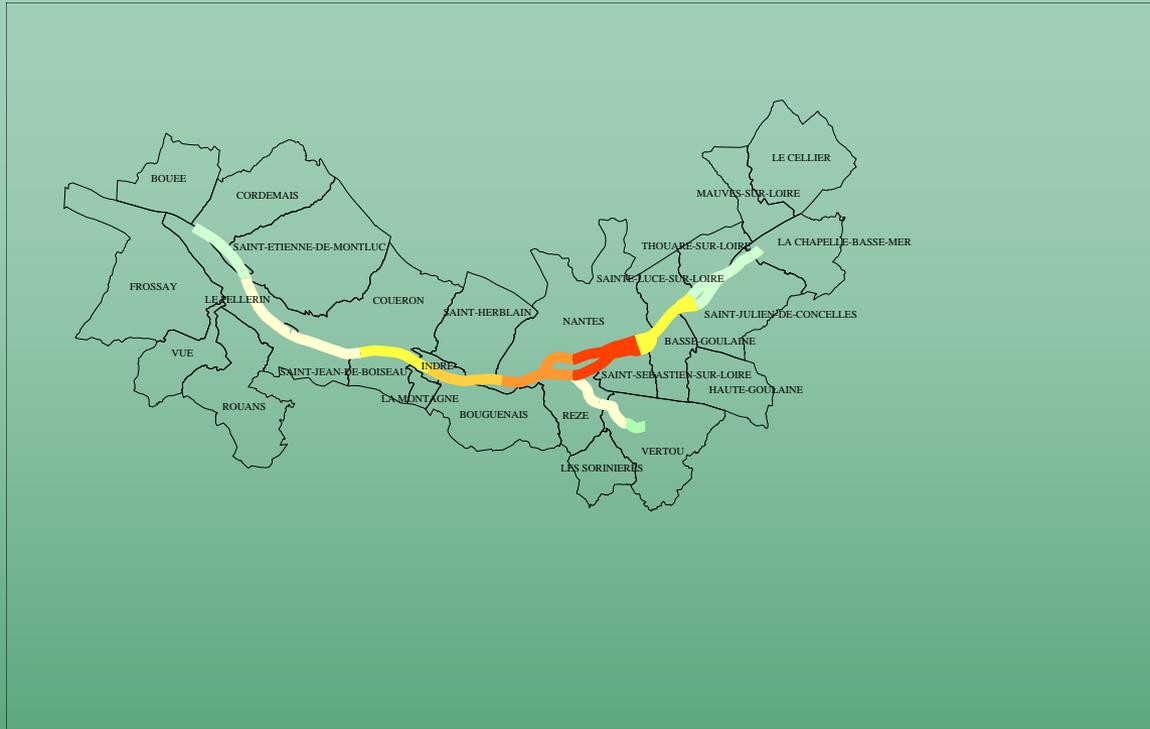
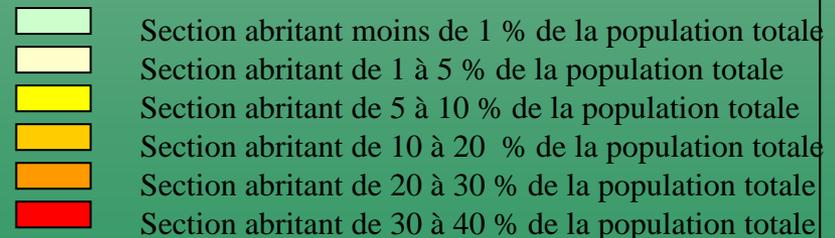


Figure 116. Carte des répartition de *S. supinum* (sur le territoire d'agrément du CBNBP).

Préparation de plans de conservation des espèces



Répartition géographique globale de l'angélique des estuaires dans l'estuaire de la Loire en 2002 (découpage en sections de 5 km sur la Loire et de 2,5 km sur la Sèvre nantaise).



Une harmonisation en cours pour répondre aux besoins nationaux...

- Harmonisation des stratégies d'inventaire de la flore
- Référentiels communs (taxonomique, géographique...)
- Formats d'échange entre les bases de données des CBN
- Mise en commun de données pour répondre à des besoins de vision nationale

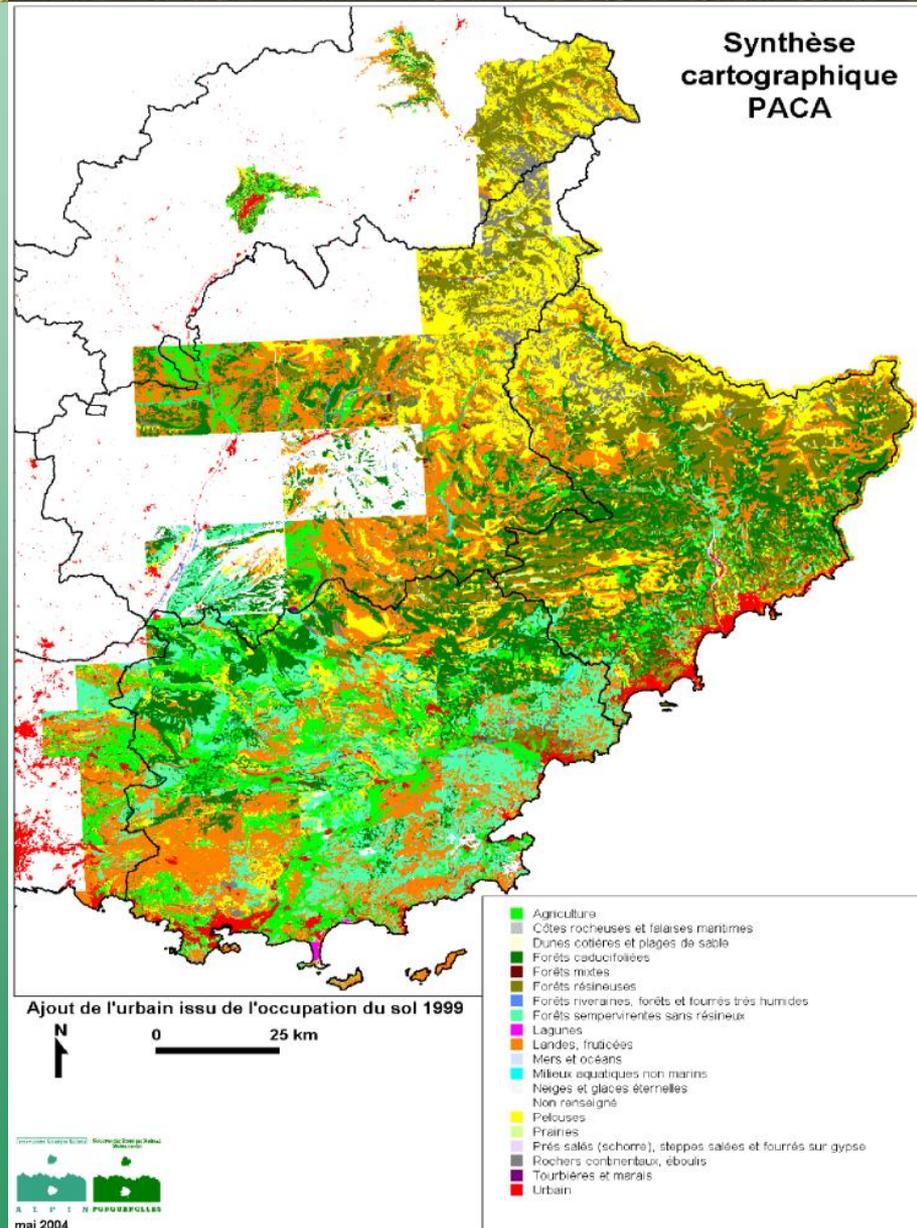
Les Conservatoires botaniques nationaux

Centres de ressources pour les
habitats naturels

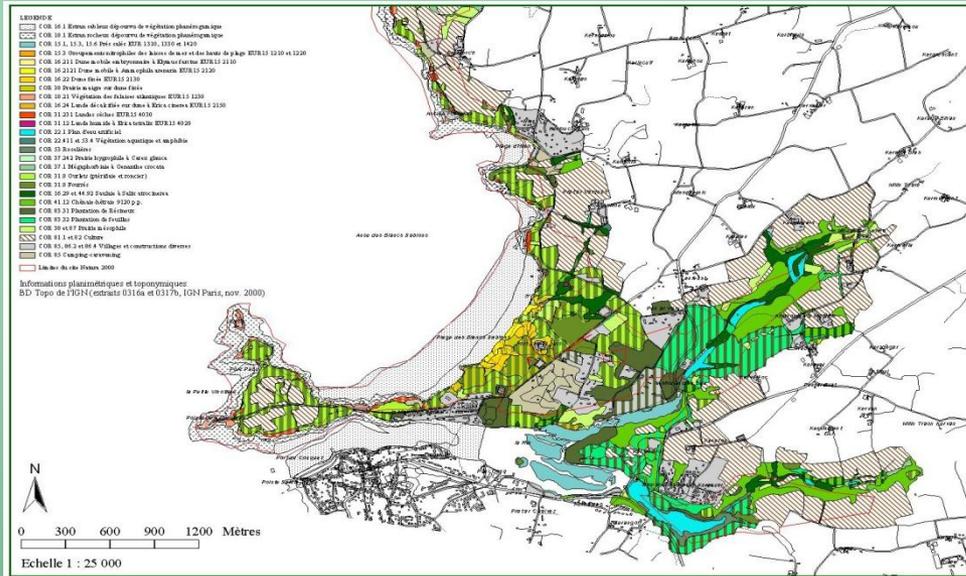
Contribution des C.B.N. à l'inventaire et la cartographie des habitats :

- contribution aux **cahiers d'habitats**
- proposition de **cahier des charges national** pour l'inventaire et la cartographie des habitats
- établissement de **référentiels typologiques**
- **appui scientifique** aux opérateurs de cartographie, aux gestionnaires, aux collectivités et aux DIREN
- constitution et gestion de **bases de données** régionales et inter-régionales pour le compte des DIREN
- réalisation d'inventaires et de **cartographies** dans le cadre de programmes divers (Natura 2000, Parcs nationaux et régionaux, programmes régionaux, programmes internationaux...)

Cartographie à l'échelle d'une région



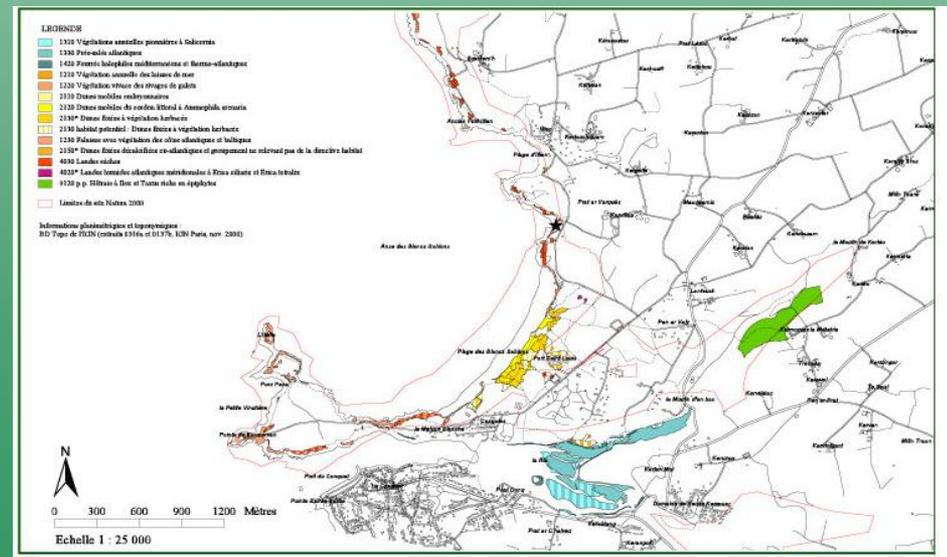
Les Conservatoires botaniques nationaux centres de ressources pour les habitats



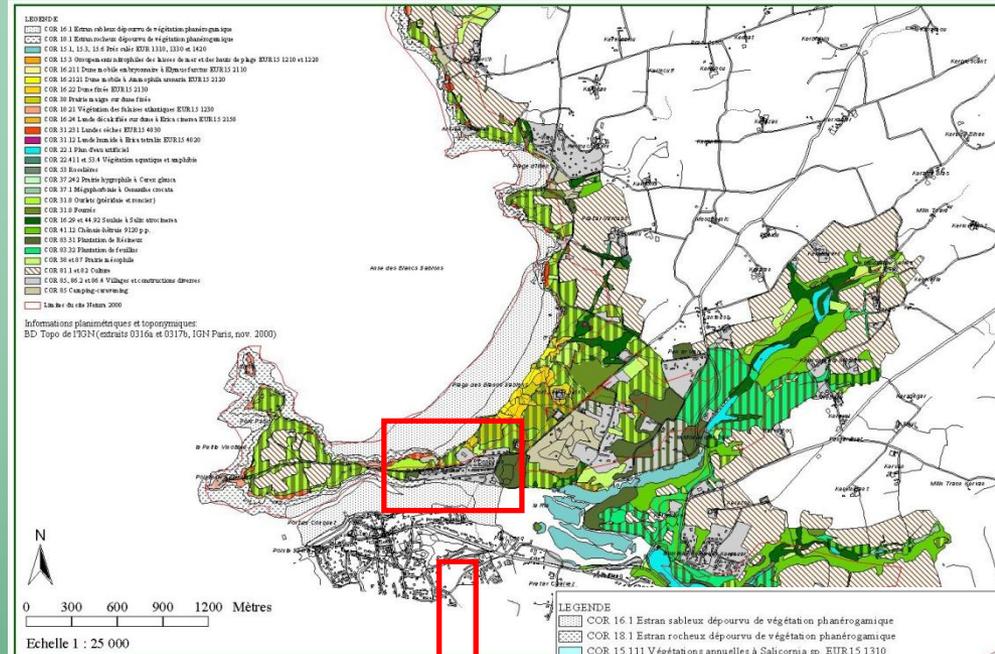
Les habitats d'intérêt communautaire

Exemples d'éditions cartographiques :
Cartes de synthèse

Les grands types de milieux



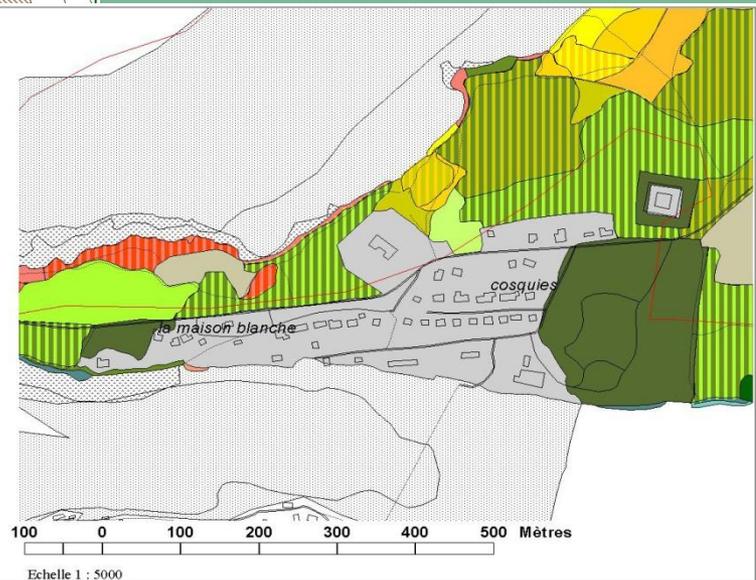
Les Conservatoires botaniques nationaux centres de ressources pour les habitats



ZOOM

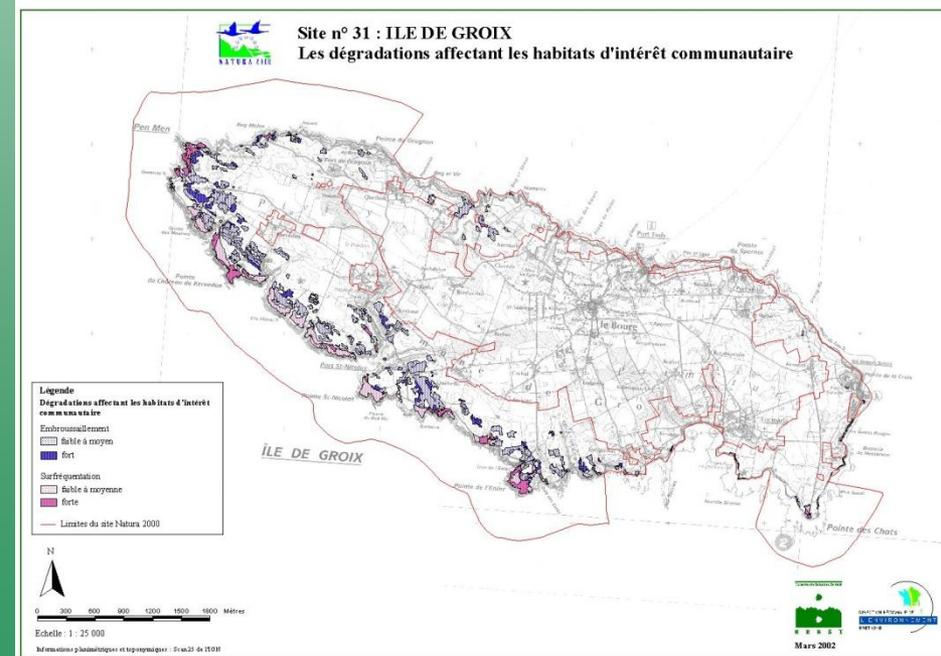
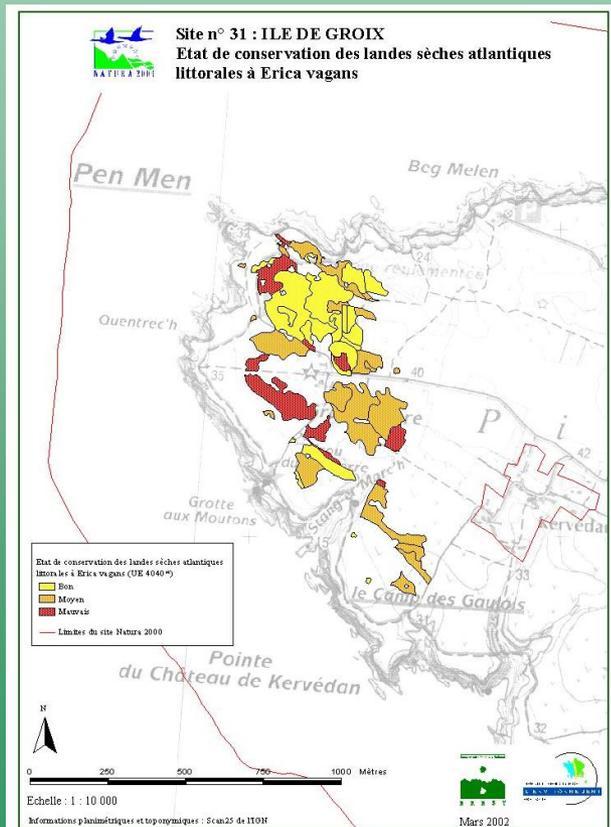


Exemples
d'éditions
cartographiques :
Cartes détaillées



Exemples d'éditions cartographiques: Cartes thématiques

- état de conservation des habitats
- dégradations
- stations d'espèces végétales
- répartition d'un habitat particulier...



Les Conservatoires botaniques nationaux centres de ressources pour les habitats

Une harmonisation nationale des inventaires et cartographies à construire en s'appuyant sur l'expérience des C.B.N. et en développant le partenariat entre le M.N.H.N. et les C.B.N.

- **Cahier des charges national** pour l'inventaire et la cartographie
- **Référentiels** typologiques et tables de correspondance
- **Accompagnement** des opérateurs
- **Harmonisation** des cartographies existantes
- **Validation, regroupement et gestion** de l'information dans des **bases de données** régionales, inter-régionales et nationales en liaison avec le M.N.H.N.

Une volonté partenariale manifestée à l'échelle de chaque Conservatoire botanique national...

- Avec tous les détenteurs de données flore et habitats
- Avec les gestionnaires d'espaces naturels
- Avec les services décentralisés de l'Etat et les collectivités territoriales

Un partenariat voulu par la Fédération

- Avec **l'ensemble des services du Ministère** de l'écologie et du développement durable et les **collectivités**
- Avec les établissements publics sous tutelle du M.E.D.D. et en particulier avec le **Muséum national d'histoire naturelle**
- Avec les **associations représentatives des collectivités** (A.R.F, A.D.F.)
- Avec les **têtes des réseaux** d'acteurs impliqués dans la connaissance et la gestion du patrimoine naturel

Des établissements qui montrent toute leur pertinence dans le contexte :

- De la **convention sur la diversité biologique**
- De la **convention de Berne** sur la préservation de la vie sauvage en Europe
- De la **stratégie nationale pour la biodiversité**
- Des **stratégies mondiale et européenne de conservation de la flore**
- De la mise en œuvre de la **directive européenne « habitats, faune, flore »**

❑ Les précurseurs

- CB de Brest (1975)
- CB de Porquerolles (1977)
- CB de Nancy (1980)

❑ L'officialisation des Conservatoires botaniques nationaux

- Décret du 12 avril 1988 et articles R 214.1 et suivants du Code rural

❑ La constitution du réseau des CBN

- De 1989 à 2005
- Les projets en cours

□ La fédération des CBN

- Création en 2001
- Reconnaissance du MEDD
- Animation du réseau des CBN

□ La mission de l'I.G.E.

- Mission B. GLASS & J.P FARTHOUAT
- Rapport du 12 septembre 2001



... un génial bricolage ...

+ un réseau performant

- un déficit de cadrage national

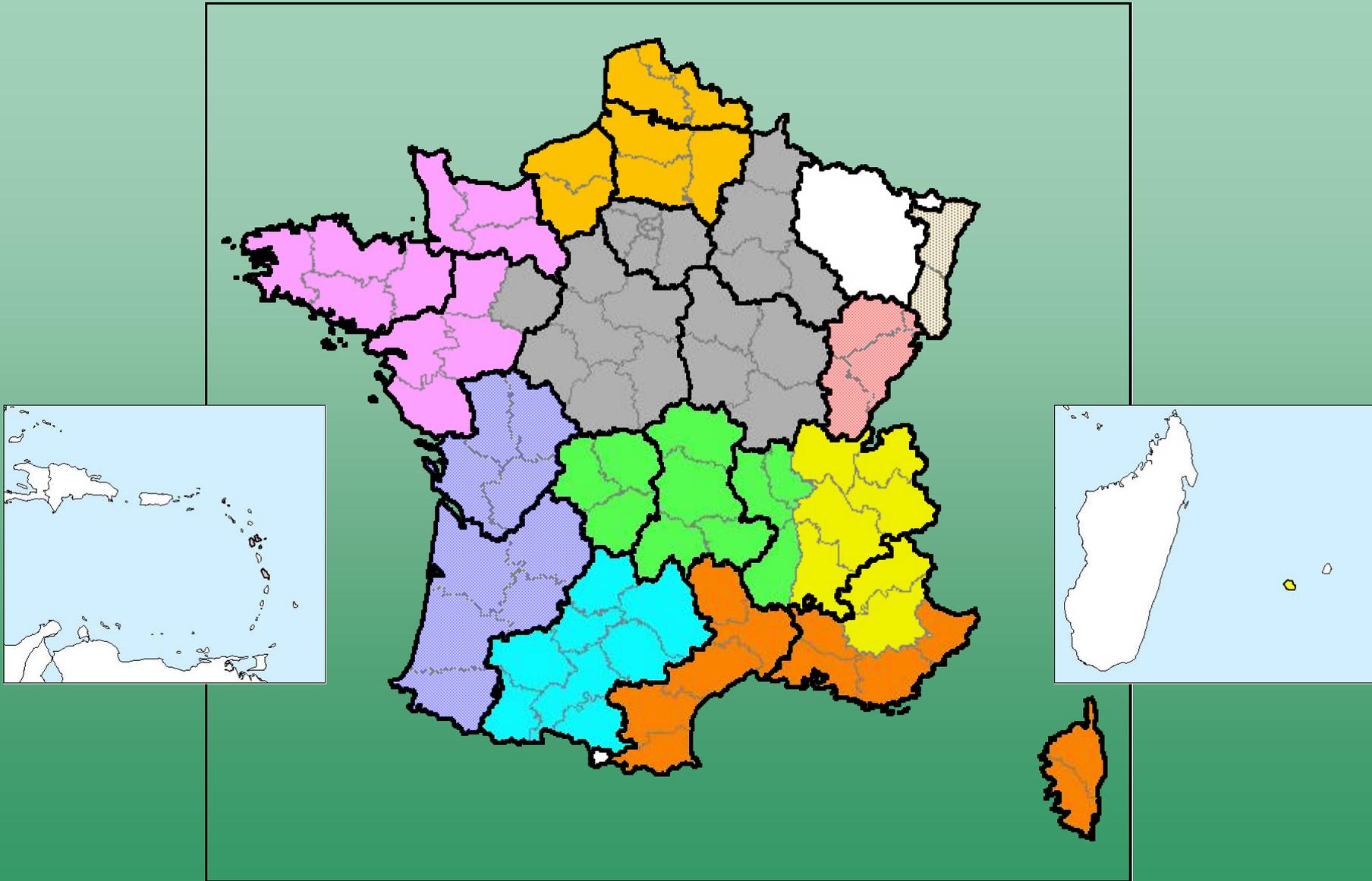


Présentation du réseau des C.B.N.

Situation au 17 mars 2005

	Agrément initial	1er renouvellement	2e renouvellement	3e renouvellement
CBN Brest	1990	1996	2001	
CBN méditerranéen de Porquerolles	1990	1997	2001	
CBN et Jardin botanique de Nancy	1990	1998	2000	<i>Renouvellement refusé</i>
CBN de Bailleul	1991	1998	2003	
CBN alpin de Gap-Charance	1993	1999	?	
CBN du Mascarin	1993	1999	?	
CBN du Bassin Parisien	1998	2003		
CBN du Massif Central	1998	2003		
CBN Midi-Pyrénées	2001			

CB de Franche-Comté	2006 ?			
CB Atlantique sud	2005 ?			
CB des Antilles françaises	?			
CB d'Alsace	?			



❑ Budget total de fonctionnement

- 10 millions d'euros (C.B.N.)
- 10,5 millions d'euros (C.B.N. + C.B.)

❑ Personnel

- 210 personnes E.T.P. (C.B.N.)
- 230 personnes E.T.P. (C.B.N. + C.B.)

□ Informations produites, centralisées et gérées

- 10 millions d'informations floristiques
- plusieurs 100 000 ha cartographiés

 Les C.B.N. sont devenus des véritables centres de ressources sur la flore sauvage et les habitats naturels

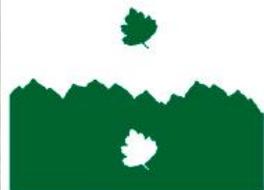
□ Développement de méthodes et d'outils

□ Lieux d'échange et de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales

 Importance dans le contexte de la décentralisation



Conservatoires Botaniques Nationaux



FÉDÉRATION

Fédération des conservatoires botaniques nationaux

Courriel : [federation.cbn @ laposte.net](mailto:federation.cbn@laposte.net)